

Plurilinguisme et identité culturelle européenne

Claude OLIVIÉRI

président de l'ASDIFLE (1991 - 1995)

L'Europe n'est pas seulement un ensemble auquel la géographie et l'histoire ont donné une cohérence certaine (en dépit de frontières floues et d'innombrables conflits de toutes sortes); elle n'est pas non plus réductible à des institutions économiques en quête d'un couronnement politique (cf. l'histoire de la construction européenne depuis le traité de Rome en 1957). Elle est aussi une civilisation, une culture au sens plein du terme, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de valeurs, de pratiques acquises par l'homme en tant que membre d'une société.

Toute société repose sur un triangle de base : économique, politique, culturel. Si l'un de ces piliers manque, la construction devient boiteuse. L'évolution de la construction européenne s'inscrit dans cette logique : l'Europe s'est dotée d'une force économique de mieux en mieux assurée (de la CECA au traité de Porto, signé le 2 mai 1992, entre la CEE et l'AELE,¹ qui a constitué un Espace Économique Européen, le plus grand du monde avec 380 millions d'habitants et plus de 40% du commerce mondial). Elle s'efforce avec Maastricht de se doter des instruments nécessaires à son développement politique (renforcement des pouvoirs du Parlement, initiatives en matière de sécurité, de défense, de politique étrangère – sa grande faiblesse actuelle : cf. crise du Golfe, Yougoslavie, etc.). Il reste maintenant à parachever le dispositif en prenant en compte l'identité culturelle.

Le mot attribué à Jean Monnet (« si c'était à refaire, c'est par la culture que je commencerais ») montre une sensibilité de plus en plus forte à la dimension culturelle. Même l'attitude des nationalistes réfractaires témoigne de cette montée en puissance de l'identité culturelle européenne.

1. Données de base

1. 1. Données statistiques

En se limitant au seul cadre de l'Europe des Douze, on constate qu'on a affaire à un problème d'ordre quantitatif particulièrement redoutable.

L'Europe de l'éducation aujourd'hui, c'est :

- quelque 5 millions d'enseignants;
- 7 millions d'étudiants (répartis sur 8 500 établissements d'enseignement supérieur)
- soit exactement deux fois plus qu'il y a 20 ans.
- 53,5 millions d'élèves du premier et du second degré.

Le coût moyen de l'éducation se situe à 5 % du PIB (avec des écarts allant de 7,7 % pour le Danemark à 2,4 % pour la Grèce).²

On mesure l'ampleur de l'effort qu'il faudrait consentir pour atteindre par exemple l'objectif du programme ERASMUS : permettre à 10 % des étudiants européens d'effectuer une partie de leurs études dans une université des Douze.

1.2 Données linguistiques

Apparemment, le monolinguisme est la règle en Europe, si l'on excepte la Belgique (où coexistent français, néerlandais et allemand), le Luxembourg (où le luxembourgeois (letzebuergesch), l'allemand et le français se partagent les fonctions

sociales) et l'Irlande bilingue (le gaélique irlandais est la première langue officielle devant l'anglais qui, on le sait, domine largement la vie publique et privée de l'île).

La réalité sociolinguistique est cependant bien différente : tous les pays connaissent des situations de plurilinguisme endogène (langues régionales)³ et/ou exogène (langues de l'immigration). Certains pays reconnaissent officiellement cet état des choses. Ainsi l'Espagne avec le catalan langue officielle en Catalogne, en pays valencien et aux îles Baléares, le basque dans la communauté autonome basque et dans certaines zones de Navarre et le galicien en Galice. Ainsi l'Italie où le français a un statut de langue officielle au Val d'Aoste, comme l'allemand dans la province du Tyrol du Sud (Bozen). D'autres langues minoritaires ou régionales sont plus ou moins prises en considération selon la culture et l'histoire de chaque pays. Ainsi le Royaume-Uni où le gaélique écossais, l'irlandais (en Ulster) et le gallois côtoient l'anglais, au même titre qu'en France, le breton, le basque, le catalan, l'occitan, le corse, l'allemand, voire le néerlandais. On sait le sort réservé à ces langues longtemps exclues de la vie publique où on les regardait comme des menaces à l'unité nationale.

Ce n'est pas un hasard si un pays comme la France ne s'est guère doté d'une véritable politique linguistique, à l'exception des paliers historiques qu'ont constitué, à la Renaissance, l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 qui, contrairement à ce que l'on croit d'ordinaire, n'était pas une loi linguistique, mais visait à organiser le droit et, entre autres, à le rendre intelligible à tous) et surtout à la Révolution, la loi du 2 Thermidor II dont le but avoué était d'éradiquer les patois et d'imposer le français aux provinces obscurantistes. Tous les régimes qui se sont succédé, se sont, en dépit de leur disparité, inscrits dans cette même logique : l'État-nation se reconnaît à travers une langue unique de référence - le français - tolérant mal l'expression de forces centrifuges. Apprendre à lire et à écrire le français à tous les citoyens du pays est devenu la clé de voûte idéologique de l'École de la République, laïque, gratuite et obligatoire.

Malgré les efforts déployés depuis 1950 (loi Deixonne) et surtout depuis 1981 pour redonner une place à ces langues, les préventions subsistent. On l'a vu lors du débat sur le Traité d'union européenne : la réaction nationaliste s'est traduite par une véritable crise identitaire. On retrouve alors l'habituel réflexe néo-jacobin et la crispation sur la langue. Comment expliquer autrement l'amendement constitutionnel voté par le Parlement français le 22 juin dernier précisant que « la langue de la République est le français » ? Lapalissade pour les uns, affirmation d'une haute portée symbolique pour les autres, dans un contexte international où « l'Europe a mal à la Nation » (Julia Kristeva).

Cela dit, qu'en est-il de l'Europe ? Officiellement, la Communauté a opté pour le pluralisme linguistique et culturel, et le Traité de Maastricht qui met en avant le principe de subsidiarité insiste fortement sur la nécessité d'une coopération qui respecte les diversités culturelles et linguistiques des États membres.⁴

Le règlement n° 1 édicté en 1958 par la Communauté économique européenne portait justement sur les langues, il instituait comme langues de travail toutes les langues officielles des pays membres. À l'époque les Six se partageaient quatre langues (français, italien, allemand, néerlandais). Aujourd'hui, les Douze fonctionnent sur la base de 9 langues officielles (auxquelles ont été ajoutés dans le programme

LINGUA l'irlandais et le luxembourgeois). Tous les textes doivent être disponibles dans les 9 langues et toutes les versions ont force de loi, quelle que soit la langue utilisée. L'objectif est que chaque citoyen puisse avoir accès à l'information qui le concerne et obtenir une réponse dans la langue de son choix.

Tout cela coûte cher à la Commission. À titre d'exemple, le service de la traduction de Bruxelles représente à lui seul :

- 12% des effectifs;
- 30% des cadres (le tiers de la matière grise);
- le tiers du budget de fonctionnement.

Le prix à payer est élevé, mais c'est le prix de la liberté.

En matière d'interprétation, les choses se compliquent encore : avec les 9 langues, on a 72 combinaisons possible. On songe avec effroi à l'adhésion de nouveaux pays qui amèneraient avec eux de nouvelles langues, provoquant une croissance exponentielle qu'on aurait bien du mal à maîtriser.

2. Gérer le plurilinguisme

2. 1. Le mythe de l'euro-langue

Comment l'Europe peut-elle fonctionner sur de telles bases ? Deux écueils sont à éviter, d'une part le mythe de l'euro-langue, de l'autre le complexe de Babel. Une langue unique, quelle qu'elle soit, est une solution de facilité, dont on voit bien de quels dangers mortels elle est porteuse. Si la langue n'était qu'un simple code, un instrument neutre, alors oui, l'unilinguisme s'imposerait. Que ce soit l'anglo-américain, ce sabir que l'on entend dans les enceintes internationales et qui ressemble de moins en moins à la langue de Dickens et de Joyce, ou encore l'espéranto que ses zéloteurs proposent, avec une constance remarquable, comme une médecine salubre à toutes les victimes de Babel, un remède approprié à tous les maux de la communication entre les hommes. Malheureusement, ou plutôt heureusement, la langue ne se réduit pas à un code. Elle est à la fois le produit et la condition de la culture (Lévi-Strauss) « Les mots sont aussi les idées » rappelait justement Jean Paulhan.

2.2 Une visée prospective

Il faut donc éviter le dérapage vers le « tout anglais ». Les Européens ont certes intérêt à maîtriser l'anglais qui occupe aujourd'hui une place majeure dans le monde, mais la « distinction » viendra demain des autres langues. L'anglais est à l'image du permis de conduire : ne pas le posséder constitue un handicap mais l'avoir ne donne guère d'assurance en terme d'emploi. Il faut donc se fixer pour objectif la maîtrise effective de deux langues – de préférence appartenant à des familles linguistiques différentes –, de manière à développer de nouvelles capacités d'apprentissage ou du moins de compréhension réceptive d'autres langues. Les futurologues nous assurent que 40 % des métiers qui existeront en 2025 nous sont aujourd'hui inconnus. Paradoxe de la condition enseignante : on prépare des jeunes à exercer des professions dont on ignore à peu près tout dans un univers en pleine mutation géopolitique dont nul ne peut dire où se situeront demain les axes ! Fernand Braudel disait : « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ».

Enseigner c'est aussi anticiper, préparer l'avenir et non pas simplement s'évertuer à reproduire les schémas auxquels on a été soi-même habitué et qu'on ne se résigne à abandonner que lorsqu'on se rend compte de leur totale obsolescence.

Une politique linguistique doit tenir compte des représentations et s'appuyer sur une prospective. Rien en matière de langue n'est jamais figé : qui, à l'époque de Romulus et Remus, alors que la taille du territoire romain n'excédait pas le quart d'un département français actuel, aurait parié un sesterce sur l'avenir du latin ? Qui, à l'époque où le général Bernadotte (alias Charles XIV) pouvait régner sur la Suède jusqu'à sa mort en 1844 sans parler un seul mot de suédois, aurait pu imaginer que le français ne soit pas promis à une éternelle universalité ? De même aujourd'hui, on éprouve quelque difficulté à concevoir une redistribution des cartes où l'anglo-américain ne serait plus l'atout majeur. Et pourtant, guetter les possibles est notre seule chance de ne pas rater la prochaine bifurcation. Comme le rappelait récemment le sociologue Jean Duvignaud, « il faut laisser le virtuel et le possible nous envahir ou, faute de quoi, nous habituer à un monde que nous ne pourrions plus jamais modifier ou détruire ».

Apprendre une langue suppose une référence constante à sa double fonction d'outil de communication et d'investigation culturelle, mais les objectifs peuvent varier selon les besoins des usagers. Nul n'a vocation à devenir polyglotte, chacun a, selon son domaine professionnel ou sa vie personnelle, des relations différentes aux langues. On ne saurait donc demander au système éducatif d'assurer à chaque niveau de sortie une compétence en langue analogue à celle du « native speaker » capable de s'exprimer avec une égale aisance à l'oral comme à l'écrit, dans toutes les circonstances possibles – surtout si l'on compare ce degré d'exigence optimale à la modestie des horaires disponibles pour l'enseignement des langues et leur pratique. Définir des objectifs différenciés est une nécessité en formation d'adultes. Ce peut être aussi une piste pédagogique pour l'apprentissage des langues en milieu scolaire, qu'on ne saurait évaluer à l'aune des compétences d'un locuteur natif.

La construction de l'Europe sur la base du pluralisme culturel devrait se traduire par une plus grande diversification de l'offre linguistique. Cela représente un jeu essentiel. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que nos partenaires ne sont disposés à favoriser notre langue que dans la mesure où nous-mêmes favorisons chez nous le développement de leur langue nationale. Développer et diversifier l'enseignement des langues vivantes, c'est donner à chacun une chance plus grande de compétitivité professionnelle dans une Europe sans frontières, c'est aussi conforter les positions culturelles, politiques et économiques de l'Europe dans le monde. Là encore, il faut des mesures particulières pour compenser les inégalités, celle des familles comme celle des langues. Il faut aussi préparer une carte scolaire prospective, à l'horizon 2000, intégrant le développement des langues dites « rares » (il faudrait plutôt dire « rarement enseignées »), autrement dit mettre en place une offre linguistique, plutôt que de se contenter de réponses tardives à une demande qui s'amenuise au fil des ans. La France, qui dispose, grâce à la diversité de ses composantes ethniques, d'une extraordinaire richesse linguistique, ne peut raisonnablement pas laisser se détériorer un tel capital culturel, ni abandonner des atouts aussi importants pour son rayonnement international.⁵

2. 3. La diversification linguistique

La diversification suppose qu'un effort d'information soit fait en direction des familles. L'expérience française d'enseignement précoce des langues lancée depuis 1989 est à cet égard fort instructive. Le laisser-faire a entraîné une très forte demande des familles pour l'anglais (78,5% en 1991-92). L'allemand, loin derrière avec 16,7%, devance l'espagnol (4,1%), tandis que les autres langues n'arrivent pas à franchir la barre du 1%.⁶ Ces données s'expliquent, pour partie, par l'état de la carte scolaire, et principalement, par la représentation que les familles se font de la toute-puissance de l'anglais. Une fois de plus, on constate le même phénomène : il en est des langues comme de l'économie, le libéralisme ne fait que renforcer les courants dominants. Pour remédier à cette situation, il faudrait faire campagne auprès des familles pour montrer les avantages d'une ouverture à d'autres langues que l'anglais (notamment dans les régions frontalières où peut se développer un bilinguisme de proximité) et pour rappeler que l'anglais peut sans problème être choisi aux différents paliers de la scolarité (93% des élèves de collège l'étudient comme première ou seconde langue). Il faudrait également prendre des mesures incitatives en faveur des langues les moins répandues (ex. abaissement des seuils requis pour l'ouverture d'une classe). Une manière de préparer les élèves et les parents à cette orientation serait d'introduire dans la pratique des classes de cours moyen, voire avant, des séquences d'initiation au plurilinguisme européen, un peu à l'image de ce que les Britanniques proposent sous le concept de « language awareness » en vue de faire prendre conscience aux élèves des différents systèmes et familles de langues existant en Europe et de développer chez eux une capacité d'inférence par des comparaisons simples des mots et des structures de plusieurs langues présentées en parallèle.

En tout état de cause, il importe de parvenir rapidement, par une série de démarches volontaristes, à rééquilibrer le dispositif, en vue de sa diversification dans les étapes ultérieures du cursus scolaire et universitaire.

3. De quelques idées simples qu'il ne faut pas perdre de vue

3.1 Rien ne peut être entrepris si l'on ne prend en compte le fait que les langues ne constituent pas une matière scolaire ordinaire. Partageant avec les arts et les sports le privilège de pouvoir être apprises (souvent mieux) en dehors du système éducatif, les langues sont, dans l'opinion publique, l'objet de représentations contradictoires, elles-mêmes dépendant de la « politique » linguistique des familles et de leur propre histoire socio-culturelle.

3.2 Les langues, facteur d'identité nationale et de communication avec l'extérieur, sont par essence un sujet politiquement sensible, qui dépasse de beaucoup le strict cadre de l'École, encore que l'opinion publique attende confusément du système scolaire qu'il procure à tous les jeunes des compétences optimales.

3.3 Parce que l'on est allé à l'école et que l'on y a appris à parler sans trop d'effort au moins une langue, on fait volontiers la confusion entre acquisition de la langue maternelle et apprentissage d'une langue étrangère. On cède alors volontiers aux sirènes de « l'allemand sans peine », de « l'anglais facile », voire du « japonais en 40 leçons ». Persuadés que la réussite sera d'autant plus grande qu'on aura commencé tôt, les parents sont prêts à consentir des efforts importants pour donner à leurs enfants les assurances linguistiques nécessaires : de l'école bilingue privée (qui se

réduit presque toujours à un tête-à-tête avec l'anglais) jusqu'aux séjours linguistiques de masse en passant par les incontournables jeunes filles au pair, toutes les formules sont essayées. Leur succès grandissant (cf. la place croissante qu'elles occupent à ExpoLangues) montrent qu'il y a, au-delà des stéréotypes et des phénomènes de mode, une très forte pression sociale que l'approche des échéances européennes est venue renforcer, en accentuant la tension vers l'anglais.

3.4 Se convaincre qu'«apprendre une langue étrangère quand on est francophone est, contrairement à ce qu'un public mal informé croit et dit trop souvent, une entreprise difficile qui demande la mobilisation de toutes les ressources de l'intelligence, de la mémoire et de la volonté » (*Rapport de l'Inspection générale*, juin 1992 p. 36). Autrement dit, rien ne peut se faire sans temps ni efforts. On n'a pas encore trouvé « la » méthode qui en dispense surtout lorsqu'on apprend une langue dont l'usage ne s'impose pas dans la vie quotidienne.

Certains peuples paraissent plus « doués » que d'autre pour apprendre les langues. Cela tient à deux séries de causes différentes :

– la nature de l'environnement socio-linguistique : on a constaté qu'un enfant suédois possède, avant son entrée à l'école maternelle, environ 200 mots d'anglais. La perception du rapport entre une langue maternelle de faible diffusion et une langue étrangère dominante vient ensuite naturellement renforcer la motivation à l'apprentissage de celle-ci.

– la structure de la langue maternelle : c'est par le prisme déformant de la langue maternelle que s'effectue l'apprentissage d'une deuxième langue. L'individu est marqué par le système phonologique, les rythmes, les intonations, sa syntaxe de la langue maternelle. Le cerveau « programmé » lors de l'apprentissage de la langue maternelle ne décrypte que très mal les sons émis sur des fréquences inconnues (ex. Le « th » anglais). En revanche plus notre éventail de reconnaissance s'étend (grâce au plurilinguisme), plus notre cerveau a la capacité d'assimiler d'autres langues.

Ma conclusion sera simple :

1. Le plurilinguisme est une nécessité vitale pour la survie de l'identité européenne qui ne peut raisonnablement se développer en se privant de ses diversités culturelles forgées par des siècles d'histoire. Un proverbe hongrois dit « c'est par sa langue que vit l'Europe ». Cela dit, le plurilinguisme ne se décrète pas, il s'organise, il se construit.

2. Pour gérer ces situations de plurilinguisme, il faut à la fois beaucoup de modestie et d'ambition. On ne peut tout attendre des systèmes éducatifs où les contraintes des horaires et des programmes et la nécessité de faire place à des disciplines nouvelles (sans pouvoir alléger les contenus par crainte de susciter le tollé d'autres lobbys) laissent une marge de manœuvre si étroite que les changements sont peu perceptibles. Même si les mesures décidées se traduisent, vu le nombre d'élèves et de classes concernés, par des coûts budgétaires importants, on a l'impression que la montagne a accouché d'une souris, et une fois l'alerte passée, les habitudes reprennent, justifiant l'attentisme des uns, le conservatisme des autres tandis que les tenants de la rénovation s'essoufflent et voient, au fil des ans, leurs troupes se clairsemer.

Il faut donc imaginer d'autres stratégies qui s'appuient certes sur l'école, qui augmentent le temps d'exposition à la langue mais qui prennent aussi en compte la diversité des besoins linguistiques des citoyens qui vont vivre et travailler dans une Europe sans frontières et dans un monde aux contours encore incertains. Les programmes communautaires constituent à cet effet un cadre de recherche intéressant et servent de révélateur des insuffisances des systèmes nationaux. Leur valeur heuristique est indéniable. Encore faut-il en tirer les conclusions qui s'imposent en terme de politique linguistique. Il n'est pas trop tôt pour réfléchir aujourd'hui à ce que doivent être les programmes européens de l'an 2000.

3. Ma dernière réflexion portera enfin sur le rôle fondamental que jouent les langues pour la compréhension des autres cultures, et d'abord de sa propre culture; « celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne peut connaître sa langue maternelle », disait Goethe. Les langues sont, dans tous les sens du terme, un instrument de réflexion : elles invitent à réfléchir sur l'organisation d'autres systèmes linguistiques et, ce faisant, elles réfléchissent le système de référence sur lequel repose la langue maternelle du sujet.

Paul Valéry affirmait de façon lapidaire : « tout ce qui est simple est faux. Tout ce qui est complexe est inutilisable ». Puissé-je avoir évité l'un et l'autre écueil, et surtout vous avoir donné le désir d'en savoir davantage (les mauvais professeurs sont ceux qui ne laissent aucune question après leur passage).

Ainsi verra-t-on s'esquisser ces mutations qui nous conduisent à réfléchir à la place qu'occupera le français langue étrangère demain dans l'Europe, notre patrie commune.

¹ Association Européenne de Libre Échange : Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse, et Liechtenstein.

² Ce taux s'élève à 6,7% pour la France.

³ Un seul semble faire exception : le Portugal où il n'y a pas de groupes linguistiques autonomes

⁴ « La communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique ». (article 126)

« La communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun (article 128).

⁵ Moins de 15 000 élèves du second degré étudient l'arabe ou le portugais. Effectif dérisoire si on le compare au poids démographique des familles lusophones et arabophones. Il faudrait d'ailleurs faire sortir ces langues de leur ghetto et éviter d'y cantonner les seuls enfants de migrants.

⁶ Pour décevants qu'ils soient, ces résultats sont relativement moins médiocres qu'à l'entrée au collège où l'anglais plafonne à 84,8 %, l'allemand à 13,9 %, l'espagnol 0,8 %, les autres langues se partageant les 0,5% restant !